Formation

Assurance construction - Responsabilités, garanties et gestion opérationnelle des sinistres

6h	Présentiel	Intra-entreprise	Env. 10
Durée	Modalité	Format	Effectif conseillé

À qui s'adresse cette formation ?

Aux professionnels intervenant dans le suivi d'opérations de construction ou immobilières : maîtres d'ouvrage, responsables patrimoine et maintenance, chargés d'opérations, juristes et collaborateurs concernés.

Prérequis

Connaissance générale des opérations de construction, de réhabilitation ou de gestion immobilière. Aucun prérequis juridique approfondi n'est exigé.

Objectifs pédagogiques

• Identifier les principaux régimes de responsabilité applicables avant et après réception
• Mettre en relation les responsabilités encourues et les assurances susceptibles d'être mobilisées
• Comprendre le fonctionnement de l'assurance dommages-ouvrage et ses principales étapes procédurales
• Identifier les principales étapes et délais de traitement d'un sinistre
• Structurer et sécuriser une déclaration de sinistre
• Acquérir des réflexes opérationnels dans le suivi d'une expertise ou d'un dossier de sinistre

Programme

1. Panorama des responsabilités et assurances en matière de construction

• Réception et effets juridiques
• Garantie de parfait achèvement, garantie de bon fonctionnement et responsabilité décennale
• Responsabilités susceptibles de subsister en dehors des garanties légales
• Panorama des assurances construction et principaux points de contrôle

2. Assurance dommages-ouvrage : du régime à la déclaration de sinistre

• Champ d'intervention et logique de préfinancement
• Déclaration de sinistre : contenu, pièces utiles et points de vigilance
• Expertise, délais de l'assureur et offre d'indemnité
• Refus de garantie, offre insuffisante et principaux recours
• Cas pratiques et échanges à partir de situations opérationnelles

Modalités pédagogiques

• Apports juridiques structurés et illustrés par des situations concrètes
• Présentation de schémas, tableaux de synthèse et outils opérationnels
• Analyse de documents et de situations professionnelles
• Cas pratiques et échanges avec les participants à partir de leurs propres problématiques

Évaluation

• Questionnaire préalable d'analyse des besoins et de positionnement
• Échanges et mises en situation au cours de la formation
• Évaluation des acquis en fin de session
• Questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation

Organisation et délai d'accès

Formation intra-entreprise, principalement organisée en présentiel dans les locaux de l'entreprise bénéficiaire ou dans tout autre lieu convenu avec elle. Le contenu est ajusté après analyse préalable des besoins et du profil des participants. Le calendrier est arrêté avec l'entreprise bénéficiaire selon les disponibilités respectives du formateur et des participants.

Tarif

À partir de 3 000 € HT par journée de formation intra-entreprise, hors frais de déplacement. Une proposition personnalisée est établie après analyse du besoin.

Accessibilité

Les besoins spécifiques, notamment liés à une situation de handicap, peuvent être signalés en amont. VALWILL étudie les adaptations pouvant être mises en œuvre et, si nécessaire, mobilise les ressources ou partenaires adaptés.

Indicateurs de résultats

Données arrêtées au 30 septembre 2026 : 27 participants formés – 100 % des répondants recommanderaient la formation – satisfaction globale : 4,63/5. La note de satisfaction globale est présentée en équivalent sur 5 à partir du questionnaire utilisé lors des premières sessions.

Contact

Maître Nicolas FORTAT
Avocat au Barreau de Tours
Membre associé de l'AARPI VALWILL
Docteur en droit public
Titulaire de certificats de spécialisation en droit public et en droit immobilier, qualification spécifique construction
fortat@valwill.law – 02 46 65 55 56

Organisme de formation enregistré sous le n°24370550637 auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Fiche v. 10/2026.